

Montant des garanties par accident

Nature des garanties	Formule 1 Scolaire/Trajet	Formule 2 Scolaire/Trajet + Extra-scolaire	Formule 3 Scolaire/Trajet + Extra-scolaire
1/-Territorialité	France	France et Monde Entier (pour les séjours de moins de 3 mois consécutifs)	
2/-Responsabilité civile des parents du fait de l'élève (y compris l'usage de la bicyclette sans moteur) • Dommages corporels • Dommages matériels (sous déduction d'une franchise de 30 €. Sont exclus les dommages vestimentaires que les élèves peuvent s'occasionner entre eux) • Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel.	100 000 000 € 850 000 € 150 000 €	100 000 000 € 850 000 € 150 000 €	100 000 000 € 850 000 € 150 000 €
3/-Indemnités contractuelles • En cas de décès • En cas d'infirmité, le capital maximum est proportionnel aux taux d'invalidité retenus - invalidité inférieure à 10 % - invalidité égale ou supérieure à 10 % et inférieure à 40 %. - invalidité égale ou supérieure à 40 % et inférieure à 80 %. - invalidité égale ou supérieure à 80 %. Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation consécutifs à un accident garanti. (y compris poliomyélite et méningite cérébro-spinale) Toutefois les frais suivants consécutifs à un accident garanti sont remboursés à concurrence des frais réels justifiés et au maximum jusqu'à : - pour les prothèses dentaires (par dent) : - pour les prothèses auditives : - pour les lunettes ou lentilles brisées : • Frais de recherche, de secours	4 000 € Néant 35 000 € 85 000 € 200 000 € 100 % T.C.R. *	4 000 € Néant 35 000 € 85 000 € 200 000 € 200 % T.C.R. *	4 000 € Néant 35 000 € 85 000 € 200 000 € 300 % T.C.R. *
4/-Assistance (4) • Rapatriement Médical • Acheminement de la famille • Soutien scolaire • Garde malade • Assistance si hospitalisation ou à domicile plus de 48 heures pour les parents	Immobilisation, Maladie, Accident supérieure de 5 jours Néant Néant Néant	Avion ou train 2 heures/jour pendant 6 semaines 20 heures Accompagnement ou acheminement pour un membre de la famille en avion ou en train	
5/-Défense Civile	8 000 €	8 000 €	8 000 €
6/-Protection Juridique (sous réserve d'un seuil d'intervention d'un montant sup à 150 €)	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Tarif 2009	11,00 €	18,00 €	26,00 €

- T.C.R. = Tarif Convention de la Sécurité Sociale

Tout souscripteur pourra consulter le texte intégral du contrat auprès de son association locale.